

milliers de docteurs en physique atomique ou techniciens en calculatrice électronique chercheront à immigrer au Canada à tout prix. Si nous voulons accroître la population de notre pays plus rapidement que ne le permet l'augmentation naturelle et, en outre, combler le vide laissé par nos émigrants, il faudra que nous fassions en sorte qu'un grand nombre de personnes puissent venir s'établir ici, sans qu'elles possèdent trop de spécialités ni de formation.

Il ne fait aucun doute qu'une population accrue fournit plus d'emplois dans tous les domaines et favorise l'expansion économique. L'accroissement et notre population constitue l'une des solutions fondamentales à nos problèmes économiques. Pour corroborer cette affirmation, je dirai que les États-Unis, qui sont aux prises avec les mêmes divisions et les mêmes difficultés d'ordre géographique, ont une population de quelque 190 millions, ce qui constitue un vaste marché intérieur; ainsi, ce pays n'est pas exposé autant que le nôtre aux fluctuations économiques des autres pays.

En guise de conclusion, monsieur le président, permettez-moi de mentionner que ma propre collectivité de Windsor démontre merveilleusement que des gens qui arrivent de presque toutes les parties du monde: des îles britanniques, de l'Europe occidentale, de l'Europe centrale et de l'Europe orientale, ainsi que des pays de la Méditerranée et de l'Orient, peuvent travailler et vivre en harmonie et fournir un apport considérable au pays.

On a encore beaucoup à faire avant que la loi soit plus équitale, et avant que le règlement et la loi ainsi que l'activité du ministère lui-même soient plus efficaces et meilleurs. Je termine en disant que les réalisations du gouvernement libéral précédent, entre 1945 et 1957, qui a attiré presque deux millions d'immigrants au pays tout en nous dotant d'une économie prospère et en fournissant des occasions d'emploi à tous, sont un indice de ce qui peut se produire, et de ce qui se produira sans doute, dans un avenir très rapproché.

L'hon. M. Dinsdale: Puis-je poser une brève question à l'honorable député? Sait-il que l'une des principales raisons pour lesquelles on a modifié le règlement en 1962, c'est que la source traditionnelle de notre immigration s'était tarie en Europe par suite de la vague de prospérité économique et qu'au lieu d'envoyer de leurs habitants à l'étranger, des pays comme l'Allemagne et la France essayaient d'obtenir eux-mêmes des immigrants pour étoffer leur main-d'œuvre? C'est la raison pour laquelle on a tant élargi les catégories d'immigrants. En outre, sait-il que par suite des modifications apportées au règlement, le nombre des immigrants venant de

Hong-kong, par exemple, s'est sensiblement accru en 1962 et 1963, comme l'a signalé le ministre aujourd'hui?

Il y a aussi la question du partage des responsabilités entre le gouvernement central et les provinces en matière d'immigration. Certes, l'honorable représentant doit être au courant du programme dynamique d'immigration mis sur pied par le gouvernement ontarien, au lendemain de la guerre. Ce fut l'une des mesures qui connut le plus de succès dans ce domaine.

M. Gray: Pour répondre brièvement à la question fort intéressante de mon honorable ami, j'appelle son attention sur un autre éditorial intitulé «Histoire de deux pays». Cet éditorial signale qu'à une époque où l'immigration diminuait sensiblement, environ un million d'immigrants italiens, grecs, portugais et espagnols étaient cueillis en Allemagne de l'Ouest et qu'environ 100,000 autres doivent s'y établir cette année. Comme cet article le souligne:

Ces chiffres et ces faits donnent une double leçon au Canada. L'une est qu'une économie très active, en mesure de soutenir la concurrence, peut absorber n'importe quel nombre d'immigrants.

Voici un autre passage:

Une autre leçon que le Canada pourrait tirer de la situation en Allemagne de l'Ouest c'est qu'il y a encore une réserve considérable de main-d'œuvre dans le Sud de l'Europe. Si l'Allemagne de l'Ouest peut attirer un si grand nombre de gens qui vont s'y établir temporairement, ne pourrions-nous pas accueillir un grand nombre qui viendraient s'installer en permanence?

Je n'ai qu'à faire écho à ces observations et signaler que si l'an dernier, il n'y a eu que 14,427 immigrants italiens et 4,759 immigrants grecs, cela prouve que même aux termes des règlements dont mon honorable ami a parlé, le Canada pourrait faire encore beaucoup plus sous ce rapport.

(Texte)

L'hon. M. Tremblay: Au sujet des affaires indiennes, je tiens à répéter que mon but à l'égard des Indiens est de les aider à participer pleinement à la vie économique et sociale de notre pays. Nous poursuivons ce but par l'exécution de toute une série de programmes visant à l'avancement des Indiens à la fois sur le plan individuel et sur le plan collectif. Et, dans toute notre activité, nous nous efforçons d'encourager les Indiens à participer toujours davantage à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets. Nous tentons, en outre, d'obtenir que les Indiens soient admis à profiter dans une plus grande mesure des services qui sont normalement offerts aux autres citoyens. Cela exigera que l'on consulte constamment non seulement les provinces et les autres ministères fédéraux, mais les Indiens eux-mêmes, car nous n'ignorons pas combien il est important de connaître leurs vues sur les questions qui les intéressent directement